

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Dominique CONORT, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir de Mme Pascale RENAUD*), M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Martine SCHMIT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Laurent DELAPORTE*), Mme Pascale RENAUD (*pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI*).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 63

Nombre de pouvoirs : 8

Excusés : 3

N° de l'ordre du jour :

2013.06.16 : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation de la sélection professionnelle.

□ M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique ;

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre I^{er} de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 ;

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 19 février 2013 ;

L'article n° 17 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et le décret du 22 novembre 2012 permettent à certains agents non titulaires de droit public de devenir fonctionnaires, si l'employeur le prévoit.

Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire », a été effectué.

Ces informations ont été répertoriées dans un rapport présenté au comité technique paritaire du 19 février 2013, lequel faisait apparaître :

- le nombre d'agents remplissant les conditions,
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,
- l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de la ville

Au vu de ce rapport, et compte tenu de la gestion prévisionnelle de nos effectifs, nous devons élaborer un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine :

- les emplois qui seront ouverts à la sélection,
- les grades associés,
- le nombre de postes,
- la répartition des recrutements de 2013 à 2016.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu du programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement.

Hormis pour les grades à accès direct sans concours, l'organisation de la commission de sélection professionnelle sera confiée en totalité au Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne, par le biais d'une convention. Toutefois, il est à noter qu'un fonctionnaire de la collectivité d'au moins

la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès sera présent au sein de cette commission.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrit dans notre programme pluriannuel.

Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du 19 février 2013, il est proposé le programme pluriannuel « d'accès à l'emploi titulaire » de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc ci-dessous :

1 - Grades accessibles par concours :

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi
Responsable de service	Ingénieur	A	2	2015
Chargé de mission	Attaché	A	1	2014
Administrateur d'établissement d'enseignement artistique	Attaché	A	1	2014
Chef de pôle	Attaché	A	1	2014
Directeur	Attaché	A	1	2015
Chargé de mission	Rédacteur	B	1	2014
Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	1	2014
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	10	2014 - 2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2013

2 - Grades accessibles sans concours (échelle 3 de rémunération) :

Aucun agent de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc n'est concerné par l'accessibilité sans concours.

3 - Perspectives de CDIisation de 2013 à 2016 :

- en 2013 : aucune CDIisation envisagée car aucun agent ne remplit les conditions d'accès, à savoir 6 ans d'ancienneté en contrat de catégorie A sur le même type d'emploi ;
- en 2014 : 2 CDIisations envisagées si les personnes n'obtiennent pas le concours ;
- en 2015 : 2 CDIisations si les personnes n'obtiennent pas le concours ;
- en 2016 : 1 CDIisation envisagée si la personne n'obtient pas le concours ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le conseil communautaire :

- 1) *décide l'adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne ;*
- 3) *dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014 et suivants au chapitre 011, nature 611.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 63

Suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

